

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-14-4

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté

Finances

Délégations territoriales

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION.

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente l'attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Au titre du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en agglomération pour les communes haut-rhinoises, il est proposé d'affecter un montant de 10 137,00 € pour un(1) dossier en agglomération de Niffer, au bénéfice de Mulhouse Alsace Agglomération.

Dans le cadre du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en agglomération, dispositif prorogé en 2021 pour les communes haut-rhinoises, il est proposé :

- D'accorder une subvention de 10 137 € au bénéfice de Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'aménagement de la RD 468 à Niffer, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe du présent rapport ;
- D'affecter l'autorisation de programme correspondante sur l'opération P0750001 ;

La Commission de territoire Agglomération de Mulhouse a émis un avis favorable, le 12 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de 10 137 € au bénéfice de MULHOUSE Alsace Agglomération, pour l'aménagement de la RD 468 à NIFFER. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 sur l'opération P0750001, chapitre 204, nature 2041482, fonction 843 ;
- De procéder au versement de cette subvention suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président



Frédéric BIERRY